

Acte à l'effet d'autoriser l'emprunt de certaines sommes de deniers requises pour le service public.

Acte concernant l'intérêt payable sur les dépôts faits aux Caisses d'épargne des Postes et de l'État.

Acte modifiant le chapitre trente-quatre des Statuts révisés, concernant le revenu de l'intérieur.

Acte concernant l'application de certaines lois y mentionnées à la province du Manitoba.

Acte modifiant l'Acte des poids et mesures à l'égard du contenu des colis de sel.

Acte concernant le chapitre trente-trois des Statuts révisés du Canada, concernant les droits de douane.

Acte établissant de nouvelles dispositions au sujet de la construction du chenal des navires entre Montréal et Québec.

Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des terres fédérales.

Acte modifiant l'Acte concernant les lettres patentes attachées à entrepreneurs, et le dégrèvement des biens engagés à la Couronne.

Acte à l'effet de modifier l'Acte de tempérance du Canada.

Acte modifiant de nouveau l'Acte des cours Suprême et de l'Échiquier, chapitre trente-cinq des Statuts révisés du Canada.

Acte modifiant un acte de la présente session, intitulé : "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine à Niagara."

Acte modifiant "l'Acte des élections fédérales," chapitre huit des Statuts révisés du Canada.

Acte modifiant l'Acte d'inspection des bateaux à vapeur, chapitre soixante-dix-huit des Statuts révisés.

Acte concernant certaines avances faites aux Commissaires du havre de Québec.

Acte modifiant de nouveau le chapitre cinquante et un des Statuts révisés du Canada, "Acte de la propriété foncière dans les Territoires."

Acte modifiant l'Acte de la présente session, intitulé : "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly."

Acte concernant une certaine convention entre le gouvernement du Canada et la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Acte modifiant de nouveau l'Acte de procédure criminelle.

Acte modifiant le chapitre seize des Statuts révisés, "concernant le haut-commissaire du Canada dans le Royaume-Uni."

Acte modifiant de nouveau les Statuts révisés, chapitre cinq, concernant le cens électoral.

Acte modifiant l'Acte concernant les brevets d'invention.

Acte à l'effet d'étendre la juridiction de la cour maritime d'Ontario.

Acte modifiant l'Acte de la représentation des Territoires du Nord-Ouest.

Acte modifiant "l'Acte des banques," chapitre cent vingt des Statuts révisés du Canada.

Acte modifiant les Statuts révisés du Canada, chapitre cinquante, concernant les territoires du Nord-Ouest.

Acte modifiant le chapitre cent soixante-dix-huit des Statuts révisés du Canada, "Acte des convictions sommaires."

Acte modifiant le chapitre cent vingt-quatre des Statuts révisés, concernant les assurances.

Acte autorisant l'octroi de subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer y mentionnées.

Acte concernant les chemins de fer.

Acte modifiant l'Acte du service civil, chapitre dix-sept des Statuts du Canada.

Acte à l'effet de modifier le chapitre cent trente-huit des Statuts révisés, concernant les juges des cours provinciales.

Alors l'honorable Orateur de la Chambre des Communes a adressé la parole à Son Excellence le gouverneur général comme suit :

Plaise à Votre Excellence :

Les Communes du Canada ont voté les subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

Au nom des Communes, je présente à Votre Excellence le bill suivant :

Acte pour accorder à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour les exercices expirant respectivement le 30e jour de juin 1888 et le 30e jour de juin 1889,

et pour d'autres objets liés au service public,

que je prie humblement Votre Excellence de sanctionner.

A ce bill la sanction royale a été donnée dans les termes suivants :

219

Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.

Après quoi, il a plu à Son Excellence le gouverneur général clore la deuxième session du sixième parlement de la Puissance par le discours suivant :

*Honorables Messieurs du Sénat :*

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

En terminant la présente session du parlement, je désire exprimer mon appréciation de l'empressement et du zèle dont vous avez fait preuve dans l'accomplissement de vos devoirs publics.

La mesure pour la ratification du Traité des Pêcheries conclu au commencement de cette année entre les plénipotentiaires de Sa Majesté et ceux des États-Unis, à laquelle j'ai donné la sanction de la Reine, sera, je crois reçue avec satisfaction par la population de tout le Canada comme offrant une preuve incontestable du désir constant du Canada d'arriver à un règlement équitable et honorable de toutes les questions découlant de l'interprétation de la Convention de 1818.

J'espère avec un certain degré de confiance que les différentes autorités dont la sanction du traité est nécessaire à son opération ne seront pas insensibles aux grands avantages qui découleraient pour les deux pays de la suppression d'une source aussi féconde d'aigreur et de ressentiment.

L'arrangement en vertu duquel la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique a renoncé aux privilèges exclusifs qu'elle possédait en vertu de la clause 15 du premier contrat passé entre Sa Majesté et la compagnie sera, je le prévois, accepté par tous, et, en augmentant ses ressources financières, il permettra à la compagnie de répondre et subvenir aux besoins toujours croissants de la vaste région que dessert son chemin de fer.

L'extension à la population des territoires du Nord-Ouest d'une plus grande autonomie que celle dont elle a joui jusqu'à présent est une preuve satisfaisante du rapide développement de cette importante portion de la Confédération, et aura, je l'espère, des résultats avantageux.

Je suis heureux de croire que la perspective d'une forte immigration d'une classe de colons désirables, est, cette année, plus grande qu'auparavant.

Les différentes modifications apportées aux lois relatives au revenu de l'intérieur, aux chemins de fer, au service civil et à d'autres actes affectant les intérêts publics, que vous avez adoptés, semblent bien propres à répondre aux circonstances qui les rendaient nécessaires.

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

Au nom de Sa Majesté, je vous remercie des subsides que vous avez volontiers votés pour les besoins du service public.

*Honorables Messieurs du Sénat :*

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

Je ne puis me séparer de vous pour la dernière fois sans exprimer ici mon profond regret que mes relations officielles avec votre pays soient terminées. C'est une source de grande satisfaction pour moi de rappeler, dans cette circonstance, le fait que dans les quelques dernières heures vous avez bien voulu m'assurer de la faveur avec laquelle vous avez regardé mes efforts pour accomplir la tâche que m'avait confiée Sa Majesté.

L'intérêt que je porte au Canada ne cessera pas avec mon départ de ses rives, et je prie Dieu que dans l'avenir sa population puisse jouir en abondance de tous les bienfaits qu'il est au pouvoir de la Providence de lui accorder.

L'Orateur du Sénat dit alors :

*Honorables Messieurs du Sénat, et*

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

C'est le plaisir de Son Excellence le gouverneur général que ce parlement soit prorogé jusqu'à samedi, le trentième jour de juin prochain, pour être tenu en ce lieu, et ce parlement est, en conséquence, prorogé jusqu'à samedi, le trentième jour de juin prochain.

Le parlement du Canada est alors prorogé jusqu'au trentième jour de juin prochain.